



## Notre trésorière aussi!...

**Françoise Magna**

A la suite de la lecture de l'article «*La clé des comptes*» de Guy Boucher (*Bulletin 379*, juin 1991, pages 388 à 390), j'ai écrit à une attachée commerciale du centre des CCP de Paris avec qui je suis en relation pour les besoins de l'Association. J'ai ainsi obtenu les renseignements suivants.

Les numéros de CCP sont constitués de 11 caractères comprenant, de gauche à droite :

- 7 chiffres pour le numéro de compte proprement (complétés éventuellement par des zéros à gauche),
- 1 lettre clé suivie d'un zéro,
- un code à 2 chiffres identifiant le centre de chèques postaux teneur du compte (code 20 à 38, voir ci-dessous).

Voici l'algorithme de calcul de la lettre clé :

La lettre dépend du reste de la division par 23 du nombre :

$$(\text{code centre} \times 10^6) + \text{n}^\circ \text{ de compte.}$$

A ce reste, on associe la lettre de l'alphabet privé des lettres I, O et Q, suivant la correspondance :

A	B	C	...	X	Y	Z
0	1	2		20	21	22

Ce système a le mérite d'être plus simple que celui exposé par le col-

lègue. En effet, la bijection entre les centres et les lettres de l'alphabet réduit n'est pas des plus logique, me semble-t-il.

Chaque numéro de compte (postal ou bancaire) est protégé par une clé formée de 2 chiffres (voir page 650).

Par ailleurs, j'ai recherché les numéros de CCP des Régionales qui posaient problème.

Pour les trois numéros privés de lettre-clé, la lettre obtenue par le calcul du collègue est exacte.

Pour la Régionale de Strasbourg, le numéro est erroné. Il s'agit du numéro 1538 47 K, et non 1536 47 K. Ainsi, la formule est toujours valable.

Pour la Régionale de Haute-Normandie, la lettre-clé est bien G, comme le collègue l'a supposé.

Par contre, je n'ai pas pu vérifier le numéro du compte de la Régionale de Guadeloupe. Il me semble que cette Régionale n'a plus de compte postal.

### CODE DES CENTRES DE CHEQUES

AJACCIO	21	BORDEAUX	22	CHALONS S/M.	23
CLERMONT FER.	24	DIJON	25	GRENOBLE	28
LA SOURCE	33	LILLE	26	LIMOGES	27
LYON	38	MARSEILLE	29	MONTPELLIER	30
NANCY	31	NANTES	32	PARIS	20
RENNES	34	ROUEN	35	STRASBOURG	36
TOULOUSE	37	BASSE TERRE	15	CAYENNE	16
FORT DE FRANCE	17	SAINT DENIS	18		

### CLE UNIVERSELLE PORTEE SUR LES RELEVES D'IDENTITE BANCAIRES ET POSTAUX

#### I-PRINCIPE.

Les relevés d'identité bancaires et postaux comportent depuis le mois d'avril 1977 une clé universelle (clé RIB ou clé RIP).

Cette clé à 2 chiffres est imprimée à droite de la domiciliation codée en 21 caractères et protège celle-ci (code établissement, code guichet, numéro de compte).

Elle n'a pas à être introduite dans les fichiers permanents ni à figurer dans les mouvements transmis sur banque magnétique.

Elle permet uniquement aux organismes émetteurs de vérifier les informations codées au niveau de la saisie.

## II-CALCUL DE LA CLÉ.

La clé protège les 21 caractères de la domiciliation codée qui comprend de gauche à droite :

- les 5 chiffres du code établissement
- les 5 chiffres du code guichet
- les 11 chiffres du numéro de compte.

Le numéro de compte est cadré à droite, complété à gauche par des zéros, et les caractères alphabétiques éventuels remplacés par leur équivalent numérique suivant le tableau ci-dessous :

LETTRES	A B C D E F G H I	(1)
	J K L M N O P Q R	
	S T U V W X Y Z	
EQUIVALENT NUMERIQUE	1 2 3 4 5 6 7 8 9	

(1) code Hollerith

La clé de contrôle K est calculée par la formule :

$$K = 97 - \text{reste de la division de } (100 \times N) \text{ par } 97$$

N = nombre de 21 chiffres défini précédemment.

## III-CONTROLE DE LA CLE.

Reconstituer les 21 chiffres du nombre N (en complétant éventuellement le numéro de compte par des zéros à gauche et en remplaçant les lettres par leur équivalent numérique).

Ajouter à droite les 2 chiffres de la clé de contrôle.

Diviser le nombre de 23 chiffres ainsi obtenu par 97.

**Le reste doit être nul.**